



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 15 DEC. 2022
N°2022- 198

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi, sept décembre à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteuse : S. ABCHICHE

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service travaux des assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués** Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. CHATAUD (donne procuration à Mme THIROUX), M. LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme PARLOUAR (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BOULAY), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), M. SOLARO, M. PESSOA GRIJO (donne procuration à M. PICOT), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 11

Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction de la Vie Citoyenne et de la Jeunesse
Séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2022

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et son article 61 sur la présentation d'un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

Vu le décret d'application du 24 juin 2015, préalablement au débat d'orientation budgétaire

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux – Droits des femmes, émis lors de sa séance du 29 novembre 2022

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales – Marchés et Achats publics – Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance du 30 novembre 2022 ;

Considérant ce qui suit :

La ville de Champigny-sur-Marne a signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en 2010. De plus, elle s'engage pour une politique intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **PREND** acte et connaissance du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022.

ARTICLE 2 : **DIT** que le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire 2023.



Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Ile-de-France

POUR EXTRAIT CONFORME